Point Vélo EPFL

Conditions de location d'un vélo-cargo

Le vélo cargo et ses accessoires sont mis à disposition par l'EPFL au bénéfice de la/le cycliste, membre de la communauté EPFL.

Par son inscription au service, la/le cycliste reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes conditions de location. L'identité associée au compte Donkey Republic fait foi et engage la responsabilité du/de la titulaire en cas de dégradation, perte ou mauvaise utilisation du matériel.

Vérification et responsabilité à la prise en charge

La/le cycliste récupère le vélo cargo en libre-service dans l'état où il se trouve au moment de la location. **Il/elle est tenu de vérifier, avant toute utilisation, le bon état de fonctionnement du vélo et de ses équipements.**

En cas de défaut de fonctionnement visible ou non visible, ou de tout élément susceptible de rendre l'utilisation du vélo dangereuse, le vélo ne doit pas être utilisé. Le/la cycliste s'engage à signaler immédiatement le problème via l'application ou par mail à pointvelo@epfl.ch.

Toute vérification ou preuve de l'état initial du vélo (photographie, vidéo ou autre) est de la responsabilité exclusive du/de la cycliste. En l'absence de preuve documentée avant le début de l'utilisation, la responsabilité des dommages constatés lors ou après la location pourra être imputée au/à la cycliste.

Restitution et état du matériel

À la fin de la période de location, la/le cycliste s'engage à restituer le vélo **dans l'un des emplacements de consigne situés sur le site de l'EPFL**. Ces emplacements sont **clairement identifiés dans l'application Donkey Republic**. Il est recommandé de **documenter l'état du vélo à la restitution** (photo ou vidéo) afin d'éviter toute contestation ultérieure.

Tout rapatriement du vélo ou toute perte liée à un **stationnement en dehors des zones autorisées** pourra faire l'objet d'une facturation. Lorsque possible, la/le cycliste doit **remettre le vélo en charge** à l'aide des dispositifs fournis à cet effet.

L'usure normale liée à un usage approprié du vélo ne donnera pas lieu à des frais supplémentaires. En revanche, la/le cycliste pourra être tenu·e financièrement responsable de la **réparation ou du remplacement** de toute pièce manquante ou endommagée, hors usure normale.

Assurance et obligations de conduite

Toute assurance relative à l'utilisation du vélo (y compris le vol) est **à la charge exclusive du/de la locataire**. En utilisant ce service et donc en acceptant ces conditions, la/le cycliste déclare être titulaire d'une **assurance responsabilité civile privée en cours de validité**, couvrant les risques associés à l'usage d'un vélo en milieu urbain.

La/le cycliste s'engage à respecter l'ensemble des règles de circulation en vigueur, à utiliser le vélo de manière prudente, appropriée et respectueuse du matériel. Il/elle est **pleinement responsable de tout dommage matériel ou corporel causé à des tiers ou à lui/elle-même** en cas de négligence, de non-respect du code de la route ou d'utilisation inadéquate du vélo.

Pour tout question concernant ce document, veuillez contacter :
Mayeul Barthes, responsable d'atelier, pointvelo@epfl.ch.